

Laurent Nuñez au Figaro : « *J'ai commis une maladresse, la République n'a évidemment pas à s'occuper de la promotion de l'islam* »



ENTRETIEN - Le ministre de l'Intérieur s'explique sur la polémique créée par ses propos sur le voile et sur l'islam. Il fait également un bilan de la lutte contre l'islamisme, avec des milliers de contrôles et de poursuites engagées. Par Loris Boichot, Jean Chichizola et Christophe Cornevin 09-04-2026 – **LE FIGARO.** - **Comprenez-vous l'émoi provoqué lorsque, le 12 mars dernier, à la Grande Mosquée de Paris, vous avez déclaré que vous ne serez pas « celui qui ira expliquer à des jeunes filles musulmanes que, en portant le voile, elles menacent le vivre-ensemble républicain » ?**

Laurent NUÑEZ. - Oui, je le comprends et j'assume. Comme je l'ai fait à l'occasion d'autres ruptures du jeûne du ramadan ou auprès des membres du Forum de l'islam de France, j'ai d'abord rappelé que je suis et resterai intraitable à chaque fois que l'on essaie de faire passer les lois religieuses avant celles de la République. Je l'ai répété comme ministre de l'Intérieur, mais aussi comme co-auteur, depuis une dizaine d'années, de tous les textes adoptés pour renforcer la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'entrisme.

Mais j'ai toujours dit aussi que, dans ce combat, il faut susciter l'adhésion de nos compatriotes musulmans et non les stigmatiser. C'est dans cette optique que j'ai cité, à la Grande Mosquée, la question du port du voile par des jeunes filles, comme j'aurais d'ailleurs pu citer d'autres aspects liés à la pratique du culte.

Mais à titre personnel, aucune ambiguïté bien sûr : je suis opposé à ce que des enfants portent le voile. Mes propos ont été sortis de leur contexte, en oubliant la fermeté qui me caractérise tant dans le verbe que dans chacun de mes actes. Sur ce sujet, je n'ai pas à me justifier, ni de leçon à recevoir. Mon parcours comme DGSI, secrétaire d'État en charge des questions de sécurité, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et comme préfet de police en atteste.

Cela vaut aussi pour votre déclaration à propos du président de la République qui, toujours selon vous, est attaché à « développer et à mieux faire connaître l'islam » ?

J'ai commis une maladresse. La République n'a évidemment pas à s'occuper de la promotion de l'islam, ni de toute autre religion. Je voulais dire, en tant que ministre des Cultes, que chacun a le droit de croire - ou de ne pas croire - et de pratiquer librement, sans entrave. Cela suppose d'échanger sans cesse avec les instances de dialogues religieux et interreligieux, comme l'est par exemple le Forum de l'islam de France pour la communauté musulmane. On y parle des carrés confessionnels, de problématiques rencontrées en matière d'assurances ou d'obtention de prêts pour les associations culturelles, de formations des imams, c'est-à-dire de sujets concrets pour nos compatriotes musulmans. Mon propos ne visait pas à déclencher une polémique que je regrette.

La justice administrative a retoqué votre décision d'interdire la rencontre annuelle des musulmans de France, pourtant assimilés aux Frères musulmans, qui s'est déroulée du 3 au 6 avril dernier. Comment expliquer cet échec ?

Non, ce n'est pas un échec mais plutôt un signal fort que l'on a envoyé. C'est une décision que j'ai prise avant que ne soient sortis de leur contexte mes propos tenus à la Grande Mosquée de Paris. À l'issue d'une procédure contradictoire, les organisateurs ont reçu un courrier. Mais ce rassemblement s'est déroulé dans un espace fermé, ce n'était pas une manifestation de voie publique.

Devant le tribunal administratif, nous avons fait valoir un certain nombre d'éléments sur des risques de troubles à l'ordre public liés aux propos qui pouvaient y être tenus, mais le juge n'a pas retenu nos motivations. J'en prends acte. Cela montre que, lorsqu'on sort du champ de la haine et de la discrimination, nous avons moins de prises juridiques. D'où notre volonté de renforcer la lutte contre l'islam politique, qui vise à faire pression sur des décideurs, voire à prendre leur place pour imposer des préceptes religieux en lieu et place des lois de la République qui s'appliquent à tous, sans distinction d'aucune sorte.

À bas bruit, l'islam politique continue sa percée en France. Quel est le dernier bilan de la loi de 2021 contre le séparatisme ?

Nous dénombrons 914 délits de séparatisme, par exemple des pressions exercées sur un élu ou un fonctionnaire pour obtenir un aménagement du service public. Ce qui confirme toute la pertinence - la nécessité même - de ce dispositif dont certains ont pu douter. Nous décomptons aussi 1174 délits de divulgation d'informations, en ligne, susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne. Rappelons aussi que les préfets disposent actuellement d'outils de droit commun pour multiplier les contrôles, notamment fiscaux et sociaux, sur le terrain. Mais nous pouvons agir encore plus.

Comment renforcer le texte existant ?

Un nouveau projet de loi, déposé au Conseil d'État, vise notamment à aller plus loin sur la dissolution d'associations, en se fondant sur d'autres motifs que celui du terrorisme et des incitations à la haine ou à la violence.

Nous allons aussi essayer de renforcer les règles régissant l'accueil collectif des mineurs, sachant que certaines structures échappent à tout contrôle alors qu'elles tolèrent - voire promeuvent - en leur sein des pratiques contraires à celles que prône la République.

Le texte va également s'intéresser aux publications : à juste titre, nos concitoyens ne comprennent pas que certaines soient en vente libre alors qu'elles appellent ouvertement à la haine, à la discrimination hommes-femmes ou encore à l'homophobie.

Pour mieux s'y opposer, il faut allonger les délais de prescription de l'action publique, tant sur le plan pénal qu'administratif.

Enfin, nous travaillons à mieux faire observer les règles des contrats d'engagement républicain, puisque la loi prévoit que tout financement public d'association doit s'accompagner d'une adhésion sans faille aux valeurs et principes de notre République. Les collectivités doivent pouvoir récupérer les subventions en cas d'entorse, avec l'aide des préfets dont les prérogatives pourraient être renforcées.

Bien sûr, je m'en remettrai à l'avis du Conseil d'État sur ces sujets.

Lieux de culte radicaux, associations extrémistes, commerces communautaires... l'État mène une lutte quotidienne contre l'islam radical. Avec quels résultats ?

Notre vigilance ne faiblit pas. Depuis 2020, 22 462 contrôles ont été effectués sur des établissements recevant du public (ERP), et 1 463 ont été fermés avec également 27 millions d'euros de redressement. Nous parlons ici de commerces dont on considère qu'ils sont aux mains d'individus dont les activités relèvent du séparatisme ou de l'entrisme.

Par ailleurs, quatorze lieux de culte ont fait l'objet d'un arrêté de fermeture et seize associations cultuelles ont été dissoutes depuis 2017. Je rappelle que nous avons été, avec Christophe Castaner, à l'origine de la circulaire de 2019 qui a créé des cellules de lutte contre l'islam radical, les Clir, dans chaque département.

Présidées par les préfets et réunissant tous les services de l'État, elles sont chargées de détecter et caractériser ce qui relève du séparatisme et peuvent prendre des mesures de contrôle et d'entrave. Les mouvances radicales sont ainsi constamment surveillées et les écosystèmes contrôlés. Les préfets font énormément de choses dans ce domaine.

Sur la question de l'entrisme, une nouvelle circulaire du premier ministre est en préparation. Elle devrait être prise avant l'été. Ce texte confie notamment à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur le suivi et l'assistance de l'action des préfets. Car les ramifications de certaines structures entristes dépassent de beaucoup la dimension d'un seul département. D'où la nécessité d'une centralisation à la DLPAJ et la constitution d'une sorte de « parquet administratif » en la matière.

Où en est-on sur l'expulsion des étrangers clandestins fichés au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste ?

C'est bien sûr ma priorité absolue. Nous obtenons des résultats probants et la présence de tels profils sur notre territoire continue de se réduire. Depuis 2015, 1332 étrangers radicalisés ont ainsi quitté le territoire dont 1039 qui ont fait l'objet d'un éloignement forcé du territoire national. Nous en étions à quelque 800 à la fin 2023. Soit une moyenne de 100 à 120 par an.

Depuis votre déplacement en février dernier, l'Algérie se montre-t-elle plus coopérative sur le volet migratoire, en particulier dans la réadmission des ressortissants algériens en situation irrégulière ? Et qu'en est-il de la coopération policière ?

Depuis ma visite, les relations sont réenclenchées mais il faut rester prudent. Il y a de nouveau des laissez-passer consulaires délivrés pour la réadmission de ressortissants algériens en situation irrégulière. La situation est d'ailleurs différente selon les départements. Je rappelle que nous en étions à zéro avant mon déplacement. Sur le plan essentiel de la coopération policière, notamment en matière antiterroriste, le fil est aussi renoué mais nous devons progresser. Je reste vigilant et mobilisé.

À mes yeux, il n'y a pas encore assez de retraits de titres en cas de troubles à l'ordre public ou de non-respect des principes et valeurs de la République. Il faut continuer Laurent Nuñez

S'agissant des régularisations de travailleurs étrangers clandestins, souhaitez-vous modifier la circulaire Retailleau, qui les avait encadrées en requérant au moins sept ans de présence sur le territoire ?

Non, je l'ai réaffirmé aux préfets lors d'une réunion récente : je ne toucherai pas à la circulaire Retailleau. On ne revient pas dessus, on l'applique. Mais j'observe que l'admission exceptionnelle de séjour pour les travailleurs dans les métiers en tension n'a donné lieu en tout et pour tout qu'à 1700 titres de séjour l'année dernière. Le dispositif légal a été adopté dans la loi immigration de 2024, voté à l'époque par le groupe LR au Sénat qui en avait défini les critères. Il faut que ça monte en puissance. Il s'agissait donc pour moi de demander aux préfets d'instruire les dossiers déposés. C'est une demande des organisations professionnelles, que je dois rencontrer à la fin du mois avec mon collègue Jean-Pierre Farandou. On doit aussi continuer à lutter contre l'immigration illégale et poursuivre les reconduites à la frontière. À mes yeux, il n'y a pas encore assez de retraits de titres en cas de troubles à l'ordre public ou de non-respect des principes et valeurs de la République. Il faut continuer.

En matière d'immigration légale, vous voulez réduire les délais de traitement des titres de séjour. Quel est votre objectif ?

Nous allons recruter dès maintenant 500 vacataires en équivalent temps plein, dans les préfetures. Nous allons aussi prendre des mesures de simplification de procédures. C'est un plan global.

Les délais n'ont cessé de s'allonger tant en raison d'une augmentation des volumes que d'une complexification du droit. Et avec eux les ruptures de droit. L'objectif, c'est de diviser par deux le temps de traitement des titres de séjour : 55 jours en moyenne, contre 117 l'année dernière.

Lors des récentes municipales, des accusations d'entrisme ont été portées contre certaines listes, soutenues notamment par LFI. Avez-vous identifié un risque de vote communautariste dans certaines communes ?

Nous travaillons bien sûr sur cette question. Il y a bien eu des listes communautaires mais en petit nombre, comme nous nous y attendions. Et par ailleurs, des individus ont rejoint des listes dans une logique communautariste. Le ministère de l'Intérieur est très attentif à cette question, avec notamment le travail accompli par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques et par les services de renseignements. C'est d'ailleurs ce qui a inspiré le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France », commandé et rendu public par mes prédécesseurs.

ARCHIVE

Port du voile islamique pour les mineures Laurent Nunez tente de désamorcer la controverse, mais le flou persiste au sein de l'exécutif

Le ministre de l'Intérieur, qui s'oppose à une telle interdiction par peur d'une stigmatisation des enfants, a réagi, ce vendredi, à son discours tenu en mars sur le voile des mineures. Par Aldric Meeschaert Le 3 avril 2026 à 15h58

Interrogé ce vendredi sur BFMTV, le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez a tenté d'atténuer la controverse déclenchée par son discours prononcé le 12 mars à la Grande Mosquée de Paris, à l'occasion de l'Iftar des ambassadeurs. « *Est-ce que, très honnêtement voir des petites filles de 6-7 ans voilées sur l'espace public me choque ? Évidemment oui. On peut se demander où est le libre arbitre* », a ainsi expliqué le locataire de Beauvau qui, quelques semaines plus tôt, avait déclaré qu'il ne serait pas « celui qui irait expliquer à des enfants qu'en portant le voile, elles menacent le vivre ensemble républicain ». Ces mots, qui ont refait surface ces derniers jours sur les réseaux sociaux, ont été vivement critiqués par le Rassemblement national, qui accuse Laurent Nunez de « *s'aligner sur l'extrême gauche* ».



Au sein du gouvernement, on tente de désamorcer toute expression d'une possible division sur ce sujet du voile islamique porté par les mineures.

Il n'« *y a aucune ambiguïté de la part du gouvernement, ni du ministre de l'Intérieur ni de la mienne* », a assuré Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, ce vendredi sur France 2.

Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, lui, s'est inscrit dans un registre proche de celui déjà

défendu par plusieurs membres du gouvernement ces derniers mois, en affirmant sur CNews/Europe 1 que « *le port du voile pour les petites filles, ce n'est pas mes valeurs* », tout en renvoyant lui aussi aux questions d'« applicabilité » et de solidité juridique d'une mesure d'interdiction juridique.

Depuis le congrès de la FNSEA à Caen, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, a estimé, jeudi, que « *porter le voile, c'est le choix que fait un adulte, ce n'est pas le choix que l'on fait pour un enfant* ».

En somme, les membres du gouvernement Lecornu divergent moins sur le constat que sur la solution à apporter à ce phénomène religieux. Concrètement, faut-il interdire le voile aux mineures ? Laurent Nunez met en avant particulièrement le risque de stigmatisation : « *La France ne doit perdre en chemin aucun de ses enfants parce qu'ils se seraient sentis stigmatisés ou blessés* », avait-il ainsi expliqué le 12 mars.

Dès novembre dernier, la proposition de loi déposée par Laurent Wauquiez pour interdire le port du voile aux mineures dans l'espace public - proposition de loi inscrite à l'ordre du jour lors de la niche LR fin janvier, mais qui n'a pu être examinée dans les délais impartis - avait replacé cette question au cœur des échanges politiques.

Quand Laurent Nunez s'opposait déjà à cette interdiction, Aurore Bergé, dès le 30 novembre 2025, s'était dit favorable à l'interdiction du port du voile aux fillettes pour « *protéger les enfants* ».

Mais, au moment de l'examen de la proposition de loi Wauquiez, selon nos informations révélées en janvier, l'exécutif avait choisi de ne pas trancher frontalement et Aurore Bergé, chargée de porter la position du gouvernement, s'était vu demander d'adopter une ligne d'« *avis de sagesse* », ni soutien affirmé, ni opposition nette. Une manière pour Matignon d'éviter de cristalliser un débat explosif, dans le prolongement des tensions apparues début 2025 autour du port du voile dans le sport.

Fin novembre, Maud Bregeon, porte-parole du gouvernement, évoquait ainsi des « *doutes sur la constitutionnalité* » et sur « *l'applicabilité* » du texte.

Le ministre de la Ville et du Logement Vincent Jeanbrun, interrogé lui aussi sur cette proposition, tenait une ligne un peu différente : en décrivant des situations observées lorsqu'il était maire de L'Haÿ-les-Roses, il soulignait que le sujet posait à ses yeux un véritable problème et qu'il fallait y répondre, au nom notamment de « *l'égalité entre les hommes et les femmes* ». Il ajoutait toutefois qu'une *telle réponse devait être « efficace » et pouvoir être mise en pratique. Et de préciser : « des fillettes voilées de pied en cap et gantées de noir, moi, ça me pose un sujet. »*

Faute d'arbitrage clairement assumé au sommet de l'exécutif, aucune doctrine unifiée ne s'impose réellement et un certain flou demeure dans l'expression gouvernementale, ce que traduit encore la récente résurgence des propos de Laurent Nunez.